

Changement de l'actualité en ligne [Salarié - Urssaf.fr](https://www.urssaf.fr) par celle-ci

Ouverture de l'espace en ligne pour les VRP multicarte

Depuis le 21 juin, vous bénéficiez d'un nouvel espace déclaratif dédié. Vous recevrez prochainement un courrier postal de l'Urssaf Ile-de-France qui vous indiquera les informations nécessaires à l'activation de votre compte.

A partir de votre compte en ligne vous pourrez saisir vos frais professionnels et vos coordonnées bancaires pour les remboursements de la cotisation vieillesse et de la CSG/CRDS.

Un guide pratique est à votre disposition pour vous accompagner dans la création et l'utilisation de votre compte en ligne >> [lien vers le guide PDF](#)

Pour obtenir vos remboursements éventuels de la cotisation d'assurance retraite et/ou de la CSG/CRDS à compter du 30/07, vos frais professionnels sont à saisir en ligne au plus tard pour le 16 juillet.

[Créer mon compte](#)

>> <https://mon.urssaf.fr/ccvrp/monespace/login>

[Accéder à votre espace en ligne](#) >> <https://mon.urssaf.fr/ccvrp/>